

Le lundi 7 décembre 2015

à Madame Béatrice Gille  
Rectrice de l'académie de Créteil

Objet : sport scolaire suite aux attentats de Paris

Madame la Rectrice,

Les attentats du vendredi 13 janvier ont nécessité la mise en application de mesures de sécurité, légitimées par un principe de précautions compréhensibles de tous pour faire face, en urgence, à cette situation. Dans ce contexte, la continuité du fonctionnement du service public d'éducation nécessite réactivité, cohérence et solidarité de tous ses personnels.

Les circulaires (ministérielles et académiques) publiées dans les 15 premiers jours après les attentats ont explicitement exprimé que les sorties occasionnelles et voyages étaient interdits. Le sport scolaire et les compétitions UNSS étaient absents de ces textes.

Les chefs d'établissement, présidents des Associations Sportives (A.S), se retrouvaient ainsi seuls face à leurs responsabilités concernant ces rencontres. Or le président de l'UNSS, dans un courrier officiel du 16 novembre 2015 adressé à l'ensemble des cadres départementaux et régionaux, affirmait que l'ensemble des compétitions étaient maintenues dans le cadre des activités habituelles et régulières des AS.

Cette déclaration reprenait la position de la Ministre de l'Education Nationale, présidente de l'UNSS (cf. dépêche AEF du 17/11/2015).

Ces informations contradictoires ont entraîné confusion, stress et interrogations pour tous les personnels (de direction, enseignants d'EPS et cadres UNSS), inquiétudes pour les élèves et leurs parents. La mise en œuvre du maintien de ces compétitions était renvoyée aux décisions des Recteurs et des préfets, ce qui a pu compliquer les choses dans notre académie.

Malheureusement, ceci conduisait à l'incompatibilité entre le maintien de ces compétitions et l'impossibilité pour les élèves de s'y rendre, notamment en transports en commun. Ainsi, de grands dysfonctionnements sont apparus : des compétitions annoncées n'ont pas pu se dérouler, des équipes n'ont pas pu se déplacer, des chefs d'établissements ont refusé d'accueillir des élèves d'autres établissements, des autorisations de participation ont été données, puis interdites, puis de nouveau autorisées; des communications orales ont été faites avec refus de les confirmer par écrit. Enfin, les problèmes de déplacements en transports en commun pour participer aux compétitions ont eu des réponses diverses et variées, ce qui n'a pas facilité les décisions de participer ou non à ces rencontres par les établissements.

Suite à la circulaire académique du 2 Décembre 2015, les sorties occasionnelles sont de nouveau autorisées, mais aucune clarification n'est faite sur le service public du sport scolaire et sa mise œuvre concrète : rien n'est écrit sur l'UNSS et rien non-plus sur l'utilisation des transports en commun. Cette absence de cadrage académique fragilise la position des chefs d'établissements, le fonctionnement de l'UNSS et des A.S. alors que les Recteurs sont présidents de l'UNSS au niveau régional.

L'efficacité du service public, dans des périodes de crise, rend indispensable la communication écrite de règles explicites d'organisation pour tous les personnels de l'Education Nationale et tous ses partenaires. L'UNSS en fait intégralement partie. Ce sont les conditions, à nos yeux, d'une gestion plus sereine.

Nous vous demandons, en tant que Directrice Académique de l'UNSS, de bien vouloir adresser à tous les établissements de l'académie, des consignes claires sur le maintien ou non des compétitions (locales, départementales, académiques ou nationales), les moyens possibles ou interdits pour s'y rendre et toutes les mesures de sécurité que vous jugeriez indispensables pour permettre leur bon déroulement dans le cadre de la nécessaire poursuite des missions de service public qui sont les nôtres.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en l'assurance de notre haute considération.

SNUPDEN-FSU Créteil  
Eric MANSENCAL

SNEP-FSU Créteil  
Hugo PONTAIS